



PROCES-VERBAL de la séance du 7 décembre 2021

La séance du Conseil général s'ouvre à 20h00 dans la salle polyvalente de Tolochenaz, sous la présidence de Monsieur Vincent Chabloz. En préambule, M. Chabloz annonce l'absence de Mme Birarda, Municipale, qui est excusée.

1. Appel

La secrétaire du Conseil procède à l'appel. 37 membres sont présents sur 63 assermentés. Mesdames et Messieurs Eric Affolter, Mathilde Bessonnet, Alain Birarda, Thierry Blanc, Christine Bourgeois-Baer, Edith Chabloz, Fabien Coucet, Jean-François Cuénod, Juliana Droxler, Thomas Droxler, Léonard Genton, Antoinette Gfeller, Annia Haselbach, Philippe Isoz, Raphaël Moix, Brigitta Mous-Vuurmans, Valérie Mutschler, Vincent Nicod, Elias Pasche, Corentin Rondot, Guillaume Rondot, Viviane Rondot, Delphine Rubin, Benedickt Schwartz sont excusés.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président constate que l'assemblée peut valablement délibérer et déclare la séance ouverte.

2. Acceptation de l'ordre du jour

Monsieur le Président lit l'ordre du jour et demande si quelqu'un souhaite le modifier. Ce n'est pas le cas. Il est donc adopté.

3. Approbation du procès-verbal du 4 octobre 2021

Le procès-verbal a été transmis aux Conseillers avec les documents du Conseil général.

Monsieur le Président demande si quelqu'un désire apporter des modifications au procès-verbal du 4 octobre 2021. Ce n'est pas le cas. Il demande ensuite si quelqu'un désire la lecture totale ou partielle du procès-verbal. Cela n'est pas le cas.

Le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

4. Assermentation

Il n'y a eu aucune demande d'assermentation.

5. Communications du bureau

M. Chabloz informe qu'il y a eu plusieurs demandes pour que les rapports des commissions soient mis sur le site internet de la Commune, ce qui est désormais le cas depuis le début de cette nouvelle législature. Le délai pour le dépôt des rapports est de 48 heures avant la séance du Conseil général. Si ce délai est respecté, les rapports pourront être mis sur le site internet et consultés avant la séance. Pour obtenir les rapports antérieurs, il faut en faire la demande à la secrétaire.



M. Chabloz donne ensuite les dates du Conseil général en 2022 : 11 avril, 27 juin, 10 octobre et 5 décembre 2022. Il précise qu'en fonction de l'évolution de la pandémie, il est possible que les séances ne puissent pas se tenir dans notre Grande salle, ni aux dates prévues.

6. Communications de la Municipalité

M. Wings annonce 6 communications de la Municipalité :

- Poste de Lully : le bail a été résilié par la Poste pour l'échéance du 31 juillet 2022. Des négociations ont eu lieu avec M. De Martin, de la Poste. Selon les informations transmises, 800 offices doivent être maintenus en Suisse pour les 4 à 5 prochaines années. Lully en fait partie. Le bail a pour l'instant été renouvelé pour un an.
- Mme Sylviane Dupuis est la nouvelle huissière depuis le 22 novembre, date de son assermentation par la Municipalité. Elle a déjà travaillé en tant qu'huissière pour les votations du 28 novembre. Le Conseil applaudit Mme Dupuis.
- Voie Verte RC1 : après l'accord des trois communes concernées, soit St-Prex, Tolochenaz et Lully, le crédit d'études de Fr. 800'000.- a été adopté par le Grand Conseil. L'étude peut donc commencer.

M. Genton donne des éléments au sujet du Cyberincident survenu au mois d'octobre dans les serveurs de la fiduciaire GRF qui gère la bourse communale. Il résume les événements en rappelant que seuls deux documents de peu d'importance ont pu être dérobés par les hackers. Il précise que GRF a pu réinstaller ses données en une demi-journée grâce à ses sauvegardes. La société met tout en place pour éliminer les points fragiles de son système informatique.

M. Rubin donne des précisions au sujet des délaissés à proximité des ronds-points. Il insiste sur le fait que seul le génie civil a été effectué jusqu'à maintenant. Les fleurs seront plantées au printemps.

M. Rondot indique que les travaux sur le DP 28 sont enfin terminés. Il a y eu du retard à cause de problèmes de canalisations. Il reste le bitume du carrefour du Brisecol à finir dès les beaux jours. Concernant l'augmentation du trafic, il indique qu'un contact a été pris avec la DGMR et qu'un comptage sera mis en place au printemps avant de décider d'une éventuelle restriction des circulations.

7. Préavis No 05-2021 : Fixation des traitements et indemnités du Syndic, des membres de la Municipalité, du Président et du secrétaire du Conseil général, des membres dudit Conseil et de ses commissions, pour la législature 2021-2026.

Monsieur Chabloz donne la parole à M. Wings, qui présente le préavis.

M. Wings indique que la Municipalité propose au Conseil général de maintenir les rémunérations de la Municipalité et du Conseil identiques à la législature précédente. Il présente sa charge de travail en tant que Syndic. Il explique le tableau Excel qui permet de suivre les vacations des municipaux. Chaque tableau est contrôlé par un autre Municipal, puis par la bourse. Il invite le Conseil à suivre les conclusions du préavis.

M. Chabloz invite M. Abetel à lire le rapport de la Commission des finances.



En l'absence de M. Schwartz, M. Abetel lit le rapport, qui invite les membres du Conseil à adopter le préavis municipal.

M. Chabloz ouvre ensuite la discussion, qui n'est pas demandée. Personne ne s'oppose à un vote à main levée. Il lit les conclusions du rapport avant de passer au vote :

Le Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 7 décembre 2021,
- Vu le préavis de la Municipalité N° 05/2021,
- Ouï le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide à l'unanimité

D'octroyer au Conseil général et à la Municipalité les traitements et indemnités arrêtés pour la législature 2021-2026.

8. Préavis N° 06/2021 : Détermination du plafond d'endettement et du plafond de risques pour cautionnements (et autres formes de garanties) pour la législature 2021-2026.

Monsieur Chabloz donne la parole à M. Genton, qui présente le préavis. Il rappelle premièrement qu'il s'agit d'une liste d'intention et il n'y a aucune contrainte à les réaliser pendant la législature.

Il précise ensuite que chaque point fera l'objet d'un préavis qui sera soumis au Conseil général pour adoption.

Le canton va prendre acte du plafond d'endettement après son adoption par le Conseil général. Il serait par la suite très difficile d'obtenir un rehaussement du plafond d'endettement en cours de législature.

M. Genton explique brièvement chaque point du tableau des investissements proposé au Conseil. Il mentionne les problématiques de la STEP où les bassins de phragmicompostage devront être démantelés, ainsi que le problème récurrent des conduites d'évacuation des eaux. Pour assurer le financement de l'adaptation des conduites, il sera nécessaire de soumettre au Conseil un nouveau règlement sur l'assainissement.

Il explique ensuite le projet de construction des bâtiments communaux, en priorité la nécessité d'adapter l'administration communale pour l'accès aux handicapés. Il présente la volonté de créer un tea-room en lien avec l'épicerie, de déplacer l'administration sur la parcelle du Collège en créant un bâtiment, à l'emplacement de la Poste avec une UAPE et un parking souterrain.

Finalement, il présente le projet de renaturation du Rossan depuis sa source, vers le réservoir.

M. Chabloz donne ensuite à la parole à M. Ruch pour la lecture du rapport de la commission des Finances. Les conclusions du rapport invitent le Conseil à suivre le préavis municipal.

M. Chabloz ouvre ensuite la discussion, qui n'est pas demandée. Personne ne s'oppose à un vote à main levée. Il lit les conclusions du rapport et passe au vote :

Le Conseil général de Lully



- Vu le préavis de la Municipalité N° 06/2021,
- Ouï le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide à la majorité

- de fixer les valeurs suivantes pour la législature 2021-2026
 - plafond d'endettement brut : CHF 13'500'000.-,
 - plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties : CHF 700'000.00

9. Préavis No 07/2021 : Budget 2022

M. Chabloz passe la parole à M. Genton pour présenter le projet de budget déposé par la Municipalité. Celui-ci indique que le budget 2022 est un budget de fonctionnement. Tout nouveau projet fera l'objet d'un préavis présenté au Conseil général. La perte finale est estimée à Fr. 219'000.-.

M. Chabloz donne ensuite la parole à M. Abetel pour la lecture du rapport de la commission des Finances. Les conclusions du rapport invitent le Conseil à suivre le préavis municipal.

M. Chabloz remercie M. Abetel pour son rapport et ouvre la discussion.

Mme Wings demande ce que représente le point « location de la photocopieuse ».

M. Genton explique l'avantage du choix du leasing par rapport à l'achat d'une imprimante. Le montant est moins important et maîtrisé sur le temps. Il y a un suivi et un entretien régulier de la machine. Les frais couvrent les consommables (cartouches par exemple).

M. Chabloz demande si la parole est encore demandée. Comme ce n'est pas le cas, et que personne ne s'oppose à un vote à main levée. M. Chabloz lit les conclusions du rapport et passe au vote :

Le Conseil général de Lully,

- Vu le préavis de la Municipalité N° 07/2021,
- Ouï le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide à l'unanimité

D'adopter le budget 2022 tel que présenté par la Municipalité

10. Préavis No 08/2021 : Demande d'un crédit d'étude de Fr. 36'200.- pour la sécurisation et le réaménagement des rives du Boiron

M. Rubin présente en image la problématique de l'érosion des rives du Boiron au niveau de la passerelle et sur un autre secteur. Il explique que comme les cours d'eau appartenant à l'Etat, il y a des subventionnements pour tous travaux de réaménagement. La Confédération subventionne aussi les travaux en cas de renaturation. Au final, seulement 5% des travaux de sécurisation et de renaturation seraient à la charge de la Commune.



Il explique aussi qu'il est prévu de prendre les enrochements pour les déplacer à la hauteur de la passerelle pour la sécuriser afin d'éviter des frais trop élevés.

A la demande de M. Chabloz, M. Bolay lit le rapport de la Commission ad hoc.

M. Chabloz passe ensuite la parole à M. Livet pour la lecture du rapport de la Commission des finances.

M. Chabloz ouvre ensuite la discussion.

M. Philippe Hartmann demande si le défrichage dont on parle est définitif avec des compensations, ou s'il est provisoire.

M. Rubin explique qu'il s'agit de créer tout petit chemin d'accès qui devra être mis en place pour le chantier. La seule machine nécessaire sera une araignée qui sera posée dans le lit de la rivière pour déplacer les rochers.

M. Hartmann relève que la notion de défrichage est mentionnée dans le préavis, d'où sa question.

M. Rubin précise que la notion de défrichage doit être mentionnée dans la demande d'étude car elle sera étudiée, mais *a priori*, ce ne sera pas nécessaire.

M. Chabloz demande si la parole est encore demandée. Comme ce n'est pas le cas, et que personne ne s'oppose à un vote à main levée. M. Chabloz lit les conclusions du rapport et passe au vote :

Le Conseil général de Lully

- Vu le préavis de la Municipalité N° 08/2021,
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc
- Ouï le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide à l'unanimité

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les études nécessaires à la sécurisation et au réaménagement des rives du Boiron;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 36'200.- pour entreprendre ces études;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale;
4. d'admettre que cette dépense soit amortie en une seule fois, par reprise de ce montant au fonds de réserve 9282.2 – « investissements futurs ».

11. Divers & Propositions individuelles

Monsieur le Président donne la parole à qui veut la prendre.

M. Olivier Virnot aborde la question de l'urgence climatique. Il demande si la Municipalité envisage d'instaurer des subventions pour favoriser la transition énergétique, notamment pour les panneaux solaires ou les pompes à chaleur.



M. Rubin présente la notion de PECC (Plan énergie et climat communal). Dans le cadre de Région Morges, 6 communes ont accepté de lancer une étude communale, dont Lully. Le financement est pris en charge pour moitié par le Canton.

M. Ivan Richard aurait voulu connaître les données des habitants qui sont stockées par la fiduciaire.

M. Genton précise que les données stockées se limitent aux noms et adresses des habitants. L'Etat ne fournit qu'un montant à facturer. Les déclarations d'impôt ne sont pas stockées par la fiduciaire. Pour l'AIEB, il y a en plus les relevés des compteurs annuels.

M. Bolay aimerait revenir sur les aménagements des triangles autour des ronds-points. Il aimerait connaître le projet et les coûts du réaménagement des triangles. Il veut aussi avoir l'assurance que le projet de réaménagement de l'entrée du village ne touchera pas ces réaménagements.

M. Rubin indique que cet aménagement fait partie du projet « biodiversité en ville » du canton qui prend en charge 50% des coûts. Un montant de Fr. 10'000.- reste à la charge de la Commune. Les travaux prévus à l'entrée du village dans le plan d'investissement ne concerneront pas ces deux giratoires, mais uniquement le « giratoire » de la Poste.

M. Vincent Bolay trouve que le coût au mètre carré est très élevé car il a estimé qu'il y a 10m² de surface traitée.

M. Rubin indique que ces travaux vont permettre d'attirer des insectes, mais aussi d'assurer l'infiltration des eaux à cet endroit, ce qui permet d'éviter des risques de crues sur les routes.

M. Nicolas Gfeller demande quel est le troisième rond-point.

M. Wings lui répond qu'il s'agit des aménagements à la hauteur des arrêts de bus. Il ne s'agit pas réellement d'un rond-point, mais on l'appelle ainsi.

M. Jérôme Livet relève qu'il y a plein de projets qui ont été présentés dans le plan d'investissements. Il s'inquiète de relever que des éléments qui ne sont pas encore amortis sont considérés comme obsolètes. On risque de casser quelque chose qu'on n'a pas encore fini de payer. Il mentionne la salle de la Municipalité dans les combles de l'administration, mais aussi la cantine, alors qu'on parle de la création d'une UAPE. Les bassins de phragmicompostage doivent être démontés à la moitié seulement de leur durée de vie prévue. M. Livet demande au Conseil général d'être prudent lors des votes à l'avenir afin d'assurer une maîtrise des dépenses et des impôts communaux.

Mme Christine Walker revient sur l'envoi du courrier aux ménages suite au cyberincident de GRF. Elle demande pourquoi un seul courrier a été envoyé par la commune pour avertir les habitants.

M. Genton confirme qu'ils ont voulu optimiser les coûts en envoyant qu'un seul courrier par ménage.

M. François Leresche demande s'il y aura des coûts supplémentaires par rapport à l'incident qui a touché la fiduciaire.



M. Genton précise que seul le système informatique de la fiduciaire a été touché et qu'il n'y a pas de coûts pour la Commune de Lully.

Mme Anne-Lise Wings lance un appel pour inciter les Conseillers à se rendre aux fenêtres de l'avent organisées dans le village car c'est l'occasion de faire connaissance avec d'autres habitants.

M. Chabloz remercie Mme Wings ainsi que le comité de la SDL pour son travail, avec les applaudissements des Conseillers.

M. Wings rappelle que les sapins arriveront le vendredi 17 décembre, et seront à disposition dès 16h vers la benne à déchets verts. Ceux-ci proviennent en partie de la forêt communale des Bougeries, ainsi que de la forêt située vers la voie de chemin de fer.

M. Chabloz informe que la décision de renoncer à l'apéritif prévu a malheureusement dû être prise vu l'évolution de la pandémie.

La parole n'étant plus demandée, il est 21h23. Monsieur Vincent Chabloz clôt la séance, souhaite à toutes et tous un bon retour dans leur foyer et leur souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année.

Le Président :

La Secrétaire :

Vincent CHABLOZ

Nicole JUFER TISSOT

Lu et approuvé le _____